

**Pôle Environnement,
Service Cours d'Eau**
Dossier suivi par Geoffrey BLANC
gblanc@cc-golfedesainttropez.fr
Tél : 04.94.55.44.57

Madame le Maire
Hôtel de Ville
Place Foch
83120 Le Plan de la Tour

MAIRIE DU PLAN DE LA TOUR		
26 SEP. 2019		
N° 4271	AGENT	ELU
TTRAITÉ PAR :	MA	A
COPIE A :	CL	FL

Nos réf. : VM/MEL/SC/BVL/GB n° 2019- 3218

Cogolin, le 24 SEP. 2019

Objet : Nouvelle demande de mise en compatibilité du PLU du Plan de la Tour avec le programme de travaux du PAPI.

Madame le Maire,

Suite à votre courrier en date du 30 juillet portant arrêt du projet de PLU en révision de la commune du Plan de la Tour, je me permets, en tant que personne publique associée, de vous faire remonter une observation. Celle-ci concerne l'incompatibilité du projet de PLU à venir avec le programme de travaux du Préconil prévu dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations porté par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

En effet, sur les neufs aménagements prévus dans le programme de travaux du Préconil, l'un d'entre eux chevauche un Espace Boisé Classé, le long du Gourier. Or, il est impératif de débroussailler et de défricher pour la réalisation de cet ouvrage. Ce qui n'est pas envisageable si la servitude d'EBC perdure. Dans l'état actuel de la situation, au vu de cette incompatibilité, le projet mené par la Communauté de commune, et in fine le dossier d'autorisation environnementale ne peut donc pas être instruit par les services de l'Etat.

Dans l'objectif de faire aboutir ce projet de travaux jugé d'utilité publique, je vous demande de bien vouloir déclasser cet EBC, de le classer en zone Naturelle, ou de trouver toute autre alternative permettant de répondre à nos intérêts conjoints. Cette sollicitation porte seulement sur un linéaire de 200m, correspondant à l'espace situé entre les deux cultures de vigne des parcelles D 903 à l'amont et D 886 à l'aval. Cette longueur est nécessaire pour l'implantation précise de l'ouvrage tout comme pour prévoir son dimensionnement final, caractéristiques qui seront définitivement arrêtées par la maîtrise d'œuvre lors de la prochaine phase de conception. Quelques éléments cartographiques en annexes vous permettront de mieux appréhender cette requête.

Je vous remercie par avance pour votre participation dans ce projet de gestion des inondations. Le service cours d'eau reste à votre disposition pour tout renseignement.

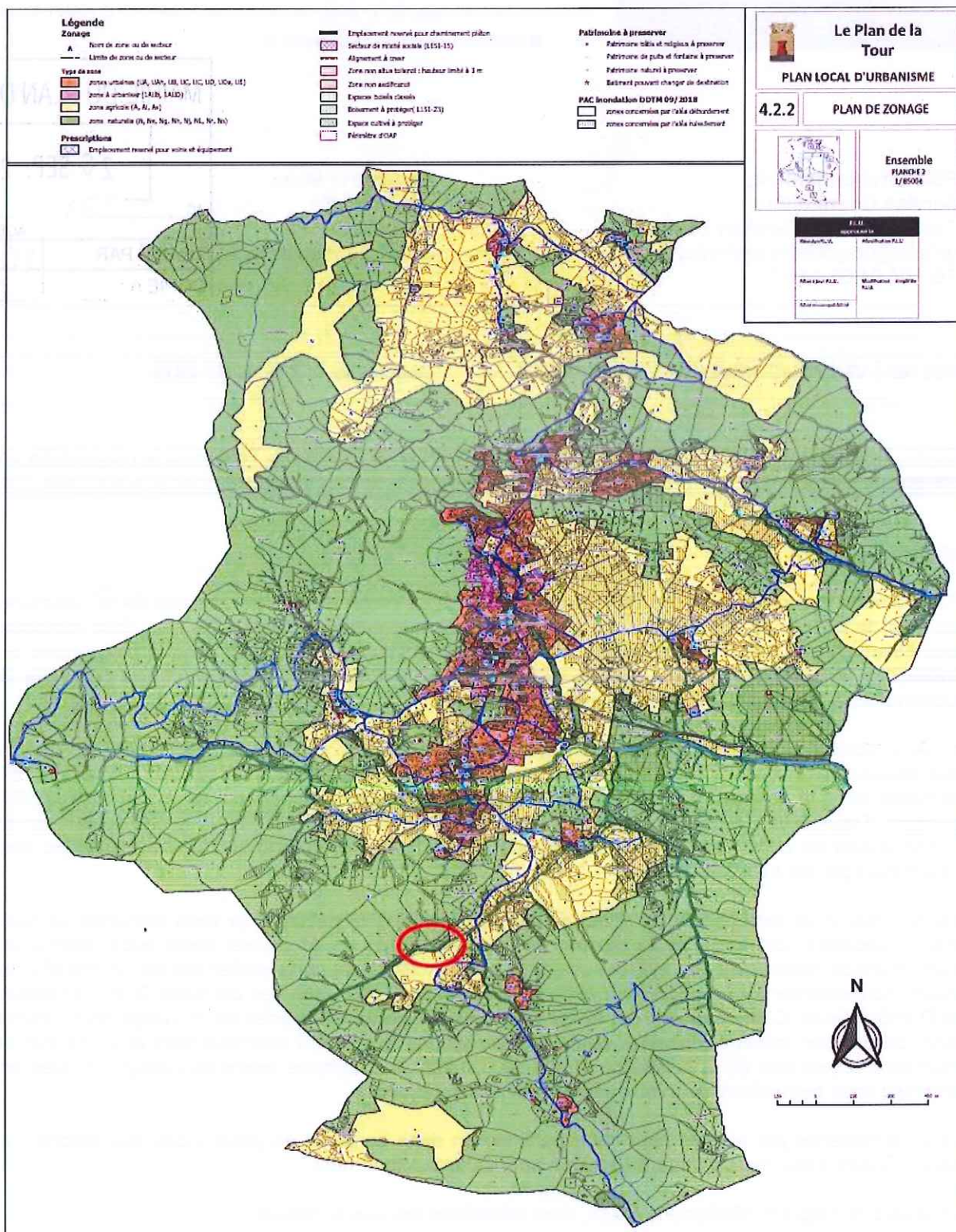
Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les plus cordiales.



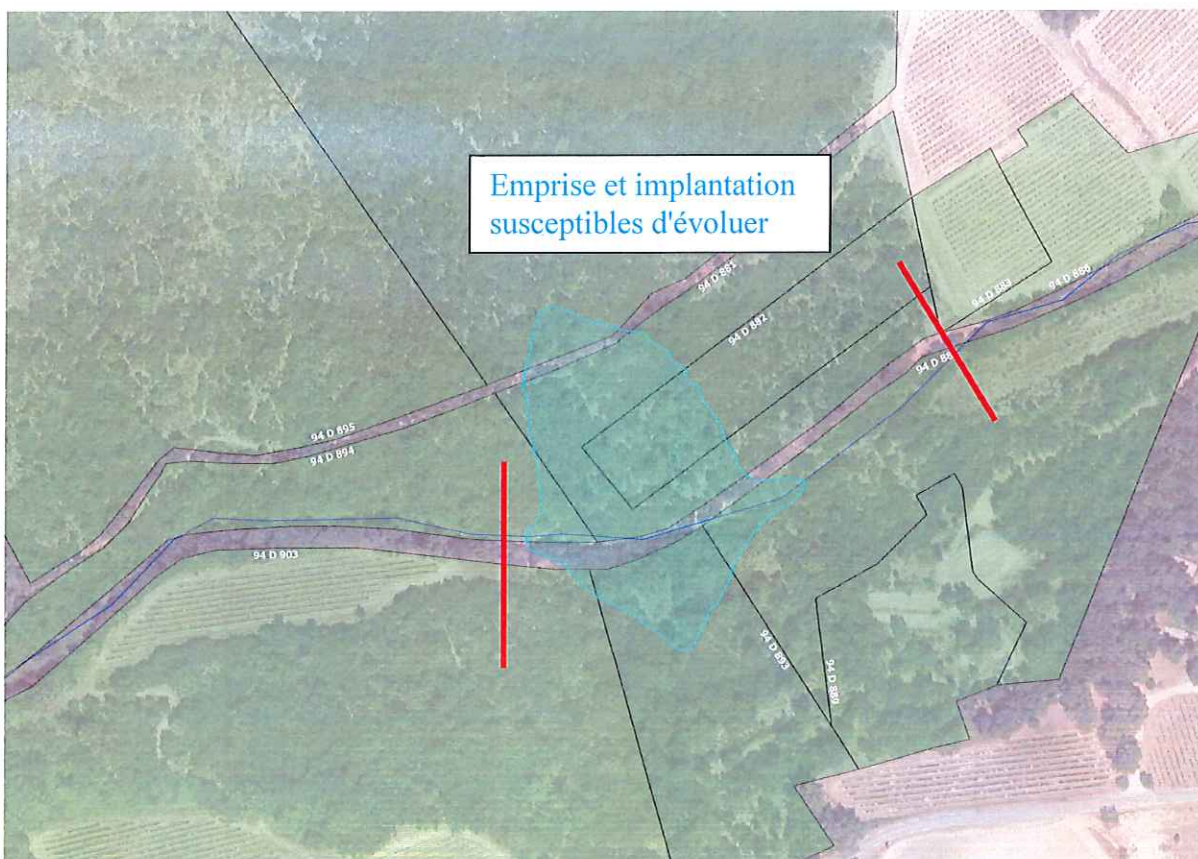
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président, délégué à l'aménagement et l'entretien des Cours d'eau,

Marc-Etienne LANSADE.

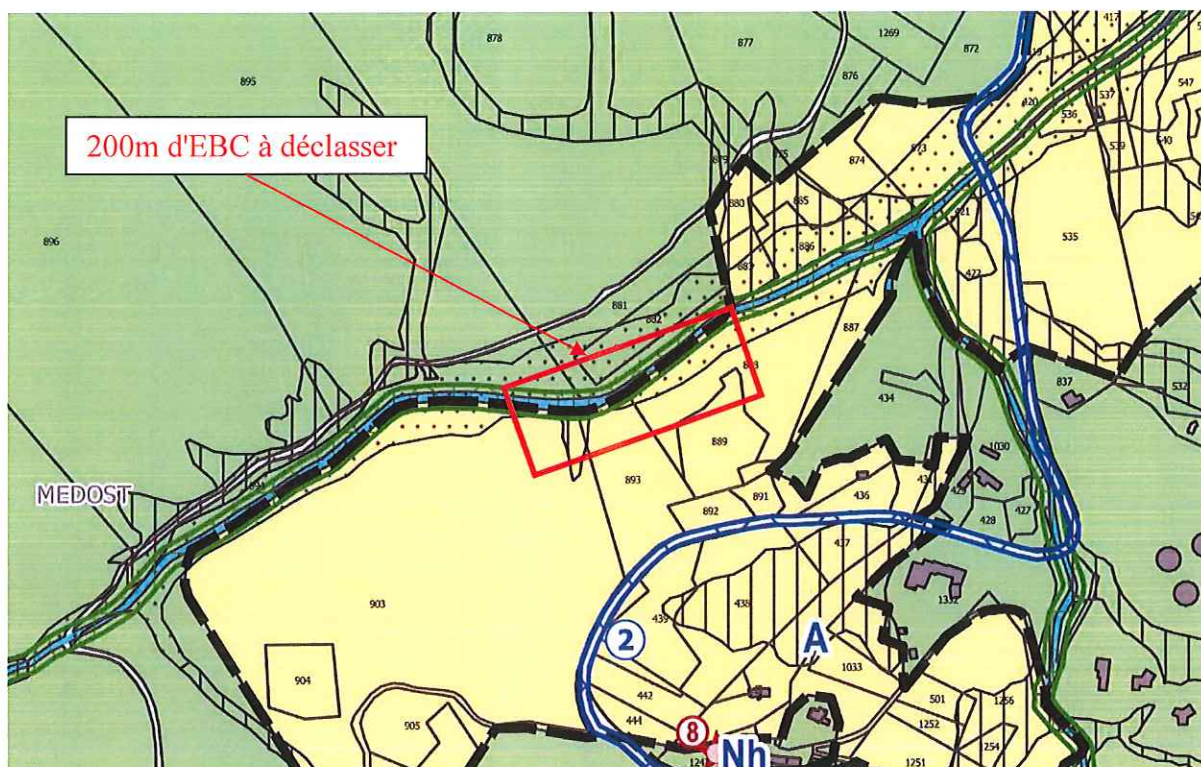
Annexes : 3 supports cartographiques.



Cartographie n°1 : localisation du secteur visé par la demande.



Cartographie n°2 : localisation du linéaire de 200m dans lequel le projet est susceptible d'évoluer (emprise de l'ouvrage au sol en bleu).



Cartographie n°3 : localisation du linéaire d'EBC qui restreint la bonne réalisation de programme de travaux du Préconil tel que prévu dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations Golfe de Saint-Tropez.

